



# La chenille processionnaire du pin

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Auriez-vous l'obligeance de consacrer quelques minutes à un problème de santé publique ? Notre commune constate en effet une augmentation des nids de chenilles processionnaires.

Les détenteurs des biens-fonds sur lesquels se trouvent les arbres atteints doivent, à leurs frais, contacter un professionnel de leur choix afin de traiter les nids et mettre en place des pièges.

Merci de lever le nez lorsque vous parcourez la commune et, cas échéant, de prévenir les propriétaires concernés !

Au nom du Conseil administratif,

Jean-Michel Karr  
Conseiller administratif délégué  
dicastères Nature et Environnement

## Risques et dégâts

*pour l'homme*

- des brûlures sur la peau ou dans les yeux qui nécessitent, impérativement, la consultation d'un médecin d'urgence.

*pour l'animal*

- une réaction allergique si violente qu'elle peut gêner la respiration et tuer l'animal,
- la nécrose de la langue : l'inflammation et l'infection qui suivent attaquent la langue et la détruisent.

*pour le végétal*

- défoliation de l'arbre,
- affaiblissement important des arbres ouvrant la voie à d'autres ravageurs et parasites.

## Lutte par piégeage

- consiste à piéger les chenilles au moment où elles descendent de l'arbre. Nécessite un piège par arbre et la suppression (incinération) des insectes.

## Pour les propriétaires concernés : deux spécialistes parmi d'autres :

- Maison Hygénis SA  
[hygienissa@hotmail.com](mailto:hygienissa@hotmail.com) / 022.301.84.83
- [www.acropro.ch](http://www.acropro.ch)  
[stopchenilles@acropro.ch](mailto:stopchenilles@acropro.ch) / 079.810.00.97